Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL189-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-157

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

ECONOMIE - Modification du dispositif aide à l'installation en agriculture

Sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), l'agriculture occupe une place centrale dans l'économie locale. On y dénombre 262 exploitations agricoles, dont 27 % orientées vers l'élevage laitier. La filière agricole et agroalimentaire constitue un véritable pilier économique, avec plus de 2 300 emplois recensés en 2024, représentant 26,9 % de l'emploi total du territoire. Cette part est largement supérieure aux moyennes départementale (11,4 %) et régionale (11,5 %), traduisant une forte spécialisation de l'économie locale autour des activités agricoles et agroalimentaires.

Toutefois, plusieurs indicateurs soulignent les **fragilités** auxquelles le secteur est confronté. **Le nombre d'exploitations agricoles poursuit sa baisse, tandis que les structures tendent à se concentrer et à s'agrandir, accompagnées d'une intensification des modes de production. Cette**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL189-DE

évolution soulève des enjeux importants en matière de préservation du tissu agricole local et de maintien d'une agriculture diversifiée sur le territoire.

Par ailleurs, le vieillissement de la population agricole constitue un défi majeur. En 2024, l'âge moyen des exploitants atteint 49,5 ans sur la CLCL, contre 49,2 ans à l'échelle du Finistère. **Les moins de 40 ans représentent seulement 25,2 % des exploitants (25,5 % dans le Finistère), tandis que les plus de 55 ans constituent 49 % de la population agricole**, soit la proportion la plus élevée du Pays de Brest.

Ces données témoignent d'un renouvellement insuffisant des générations et font peser un risque significatif de non-reprise des exploitations dans les années à venir. Dans ce contexte, **l'installation de nouveaux agriculteurs apparaît comme un enjeu stratégique pour assurer la pérennité et le dynamisme de la filière agricole sur le territoire.**

Face à ce constat et à des montants d'investissements très importants lors de l'installation, il est proposé de revoir le dispositif d'aides mis en place (forfait de 2 000 € en 2012 et revalorisé à 3 750 € en 2020) pour mieux considérer les niveaux d'investissement, et les conditions de travail des agriculteurs. Ainsi, la commission développement économique a travaillé sur un scénario inspiré d'autres EPCI.

Le dispositif d'aide proposé est le suivant :

- **5 000 € pour un investissement compris entre 0 et 100 000 € HT**
- **7 500 € pour un investissement compris entre 100 000 € HT et 500 000 € HT**
- **10 000 € pour un investissement supérieur à 500 000 € HT**

Cette aide doit ainsi permettre:

- d'accompagner l'agriculture sur le territoire communautaire;
- de maintenir le nombre d'agriculteurs et accompagner au mieux les personnes ayant un projet d'installation;
- d'apporter un soutien aux personnes récemment installées en agriculture et qui font face pendant la période de préparation à des coûts inhérents à leur parcours d'installation.

Le projet de fiche dispositif est annexé à la présente délibération.

Cette proposition de revalorisation a reçu un **avis favorable de la commission économie réunie le 2 septembre 2026, consciente de l'intérêt de ce dispositif, qui a déjà bénéficié à 59 agriculteurs depuis sa création, représentant un montant total de 149 250 euros versés par la CLCL**. Le service de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Conseil régional, chef de file en matière d'aides directes aux entreprises, a été informé de cette démarche tout comme la Chambre d'agriculture. La modification du dispositif donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention de partenariat économique avec la Région (renouvelée en août 2023).

Vu l'avis favorable de la commission économie réunie le 2 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 21 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL189-DE

Vu les délibérations en date du 26 juin 2012 (délibération n° CC/25/2012) et du 16 janvier 2013 (délibération n° CC/03/2013) instaurant une aide à l'installation des jeunes agriculteurs et modifiée par délibération lors de sa séance du 19 novembre 2020 (délibération n° CC/137/2020),

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la nouvelle fiche du dispositif « aide à l'installation en agriculture » qui s'appliquera aux dossiers déposés à partir de décembre 2026** sous réserve qu'ils soient transmis dans un délai maximal d'**un an suivant la date d'installation**. À titre d'exemple, une demande déposée en mars 2027 ne pourra porter que sur une installation réalisée à partir de mars 2026.
- **d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en place du dispositif;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat économique avec la Région Bretagne.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL189-DE

